



# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALBIGNY (LOIRE)

SEANCE DU 07/12/2009

DATE DE LA CONVOCATION : 25/11/2009

DATE D'AFFICHAGE : 25/11/2009

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
23	23	20

L'an deux mille neuf, le sept décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc REGNY, Maire.

**PRESENTS :** MRS. REGNY Jean Marc, JONINON Pierre, DELORME Jean, Mme BECARD Éliane, M. PARDON Daniel, GRANGE André, Mme CUSSIERE Marie Claude, MRS FRECON Pierre-Louis, THOMAS André, BACCONIN Stéphane, ARTAUD Alain, Mmes PALMIER Sandrine, DUFOUR Françoise, M. LYON Christophe, Mme LYONNET Joëlle, MRS GALICHET Eric, DACHEUX Eric, Mmes BOSCO Blandine, MRS PAYS Hervé et DUPIN Gilles.

**ABSENTS :** Mme FONTVIEILLE Françoise avec pouvoir donné à Mme CUSSIERE, M. GINOT Marc avec pouvoir donné à M. BACCONIN, Mme MICHEL Sandrine avec pouvoir donné à M. GALICHET.

Secrétaire de séance, M. BACCONIN.

1 - Compte rendu de la commission finance et décision modificative pour ajuster le budget 2009

Présentation par Pierre Louis FRECON :

a) décisions modificatives

## Section de fonctionnement

Variation des recettes:dépenses sur le budget primitif, concernant le poste EPORA/SAMRO, nous avons prévu l'annulation du crédit. Or, le contrat conclu avec Samro est maintenu, le redressement judiciaire étant sans incidence pour l' instant sur ce sujet. En conséquence, il est donc décidé de maintenir les 50 000 euros dans les recettes à percevoir.

Concernant les recettes supplémentaires à intégrer au budget, on peut compter sur un complément de 5000 euros pour le restaurant scolaire et 5000 euros provenant de la location des bureaux à SOCREA pour l'année 2009.

Nous bénéficions aussi d'une participation de 15000 euros de la communauté de commune pour le fonctionnement de la crèche.

En contre partie, nous proposons un ajustement de 14 840 euros au poste frais de personnel (chapitre 12) et 10 000 euros au chapitre 65 (participation intersyndical et participation à la crèche et à la Halte garderie) ainsi qu'une annulation de titre pour un montant de 800 euros correspondant à une régularisation budgétaire.

## Section Investissement

Les 7 000 euros de recettes à vérifier sont supprimés car aucune affectation précise n'a été retrouvée (compte 2313)

- 14 540 euros (erreur d'affectation, eau et assainissement). Subvention conseil général (compte 2313)

+ 54 349 euros provenant de la FEDER, subvention dues aux titres des travaux de la crèche (1323)

+ 2 667 euros (compte 024 vente de matériel)

+ 1 500 euros de subvention du conseil général pour le PLV

Affectation complémentaire de :

- + 36 000 au titre des travaux à prévoir au poste Bâtiment
- + 15 000 au titre des travaux à prévoir au poste voirie
- - 3 000 au titre de travaux non réalisés sur le SIEL
- + 4 500 au titre de PLU (Réalité)
- - 15 524 aux donateurs de sang à réinscrire sur 2010 (montant plus affiné)

Vote des décisions modificatives au budget 2009 : à l'unanimité

### b) Service Assainissement

Rien à signaler concernant les investissements.

Concernant le fonctionnement, on peut ajouter aux recettes le montant de 27 636 euros dû à la sous évaluation des montants perçus lors de l'élaboration du budget primitif , pour l'équilibre les dépenses sont imputées aux charges à caractère général.

Vote de la décision modificative 2009 concernant le service assainissement :

22 voix pour

1 abstention

Monsieur Le Maire nous informe de la mise en vente du terrain de Monsieur Ludovic ROLLAND, représentant environ 1,2 hectares, le montant de la vente est estimé à 120 000 euros, si la commune veut faire jouer un droit de préemption, il nous faut prévoir suivant la proposition de Monsieur FRECON , de mettre au budget la somme de 130 000 euros en réserve ( à équilibrer au budget par le poste vente à venir )

Nous devons être vigilant sur la présence de cuve à mazout sur le terrain, il est décidé de reparler de ce point précis lors de la prochaine commission technique.

Monsieur le Maire demande à ce que l'on vote la possibilité d'acheter.

Vote pour à l'unanimité.

Tableau BALBIGNY CA 2009 anticipé 24/11/2009 :

Excédent de fonctionnement 512 103 euros

Déficit en section investissement : 718 402

Capacité à emprunter : 400 000 euros

Excédent de fonctionnement à utiliser : 318 402 euros

Reste en excédent de fonctionnement pour les investissements 2010 : 193 701 euros correspondant à notre capacité d'investissement

Celle-ci était de 400 000 euros en 2008, elle a donc été divisée par 2 cette année.

Il serait peut être bon d'envisager de faire un prêt pour solder le financement des anciens investissements, notamment l'acquisition des terrains en 2006-2007, qui était prévu au moyen de prêts.

2) **Enveloppe Cantonale 2010** : (subvention du conseil général sur la suite des travaux au bâtiment école de musique).

Concernant cette opération, Jean Delorme, nous informe que le premier devis pour la phase 1 des travaux a permis d'obtenir une subvention du conseil général de 6500 euros pour les 26 000 euros engagés.

Afin de poursuivre, nous avons obtenu les devis concernant la phase 2, le montant total s'élève à 28 000 euros, on peut espérer de la part du conseil général la même subvention que l'année dernière. Les travaux concernent à ce jour, la réalisation d'une dalle béton avec un chauffage intégré, la mise en place d'une chaudière, l'électricité, les fenêtres, portes et accessoires.

Mr Dupin demande si on ne devrait pas retenir un architecte comme pour l'agrandissement du restaurant scolaire.

Jean Delorme rappelle que nous en avons déjà discuté et qu'un projet avait été monté puis rejeté lorsque l'équipe précédente était en place.

Lors de la commission technique mise en place pour faire le point sur site, nous avons choisi de faire rapidement et dans un souci de limitation des dépenses les travaux permettant d'exercer les diverses activités confortablement.

M. Lyon insiste sur le fait que la Mme Lyon, présidente de l'école de musique n'a pas été informé du projet et souhaite une plus grande concertation quant à la réalisation des travaux et l'attente de chacun.

M. Dacheux souhaite savoir ce que deviendrait l'ancienne salle de musique.

Une fois celle-ci libérée, nous pourrions envisager de la mettre à disposition de la petite enfance, la commission sociale devra se réunir le moment venu pour en décider.

Monsieur Le Maire propose de réunir la commission technique pour reprendre une décision sur les travaux, et demande en attendant de bien vouloir voter une délibération concernant le devis de 28 000 euros attachée à la 2<sup>ème</sup> phase de travaux.

Vote à l'unanimité.

### 3- Compte rendu PLU

#### a) Zone « laurier »

Suite au passage de Mme DUSSUD, cabinet Réalité, Mr Le D.G.S. présente les corrections apportées au texte déjà travaillé en commission.

Concernant la zone 1AUc et après vérification auprès des services de l'équipement, nous sommes cohérents vis-à-vis du Schéma de développement commercial de la Loire.

Sur l'ensemble de cette zone, les travaux d'aménagements sont à la charge du promoteur.

La zone commerciale sera réduite de 3000 m<sup>2</sup> par rapport au cadastre afin de faciliter l'aménagement des habitations de la zone Lauriers.

Mr Le D.G.S. reprend la description de l'ensemble des prescriptions et notamment concernant la loi sur l'eau, il y aura une obligation pour le promoteur de créer une zone de rétention au point le plus bas.

La zone est opérationnelle en matière de réseau, reste un exutoire à créer pour les eaux pluviales.

(Cela ne représente pas de problème majeur, si ce n'est un petit aqueduc à négocier sur le réseau pluvial de la 1082 dans le cadre de l'allègement de Bois vert. Il y aura environ 20 mètres de canalisation à la charge de la commune).

En matière d'aménagement, il y aura nécessité de créer une défense Incendie à l'intérieur du site.

Les modifications du PLU ont entraîné une évolution des superficies

Zone 2 AUe :  $3.4 - 3.4 = 0$  hectare

Zone 1AUc :  $0+3.1 = 3.1$  hectares

Zone à urbaniser à dominante résidentiel : + 0.3 hectares

#### b) Emplacement réservé Ecole primaire

Concernant l'emplacement réservé autour de l'école primaire, il se justifie par la simple présence de l'école (emplacement réservé n°3)

#### c) Emplacement réservé du Quartier de la gare

La commission a décidé de monter un dossier permettant d'agir sur la friche « Griivot – Bivon)

Le conseil municipal souhaite un aménagement permettant la réhabilitation des immeubles Bivon et Griivot situé rue de la gare (885 m<sup>2</sup>), un emplacement réservé n° 20 sera créer sur ces deux parcelles.

La commune souhaite aller plus loin dans sa démarche afin de créer sur cet emplacement une maison d'accueil pour personnes âgées non dépendantes de type MAPA (Logement de bon standing avec loyer abordable et espace commun, quelques garages, rendement énergétique au plus proche du passif afin de réduire les factures de chauffage (au-delà du DTU standard) et une possibilité de créer quelques commerces au rez-de-chaussée.

Un contact avec des bâtisseurs institutionnels en matière de logements sociaux de type Bâtir et Loger, Loire Habitat, OPAC pourrait être envisagé .La commune devra prendre contact avec les associations spécialisées dans la gestion des MAPA comme ARCADIA ou l' ADMR pour assurer l'exploitation de ce type d'établissement.

Cela devrait permettre à la commune de régler le problème de ce point noir, cet emplacement réservé répond au PADD.

#### d) Modification des orientations des aménagements de la zone 1 AUa de Valencioux

Sur les plans d'accès initiaux de la zone 1 AUa, il n'y avait pas d'accès sur le chemin de Valencioux car celui-ci était trop étroit. Désormais il sera possible de décharger le chemin de bois vert car sur le nouveau plan le chemin de Valencioux a été élargi et permet donc le passage par celui-ci.

Mr Le D.G.S. termine son exposé par une relecture du règlement de la zone 1AUc

Mme Lyonnet regrette que certaines questions soient restées en suspend (récupération d'eau de pluie, façade bois, prise en compte du développement durable, panneau solaire) et fait part de sa déception quant aux réalisations récentes à Balbigny concernant l'architecture choisie ( Pizz à II )

D'autre part Mme Lyonnet rappelle la position de son groupe concernant la zone 1 AUc et craint pour la vitalité du commerce dans Balbigny.

M le Maire rappelle que la zone à changer d'affectation pour recevoir le magasin Champion qui devait déménager (le promoteur nous ayant signalé que dans le cas où ce déménagement ne serait pas possible, Champion déménagerait sur une commune voisine). Aujourd'hui il y a eu changement d'enseigne et Carrefour Market ne souhaite plus se déplacer, par contre l'aménageur a acheté le terrain et possède des demandes d'installation, la dernière en date étant celle d'un magasin NETTO .L'arrivée de cette enseigne comprenant une petite surface commerciale et une station service permettrait de drainer la population de Pouilly-les-Feurs, d'Epercieux Saint Paul et d'autres communes environnantes vers Balbigny. M le Maire rappelle que la commune n'est pas propriétaire du terrain et ne peut hors PLU imposer au promoteur tel ou tel commerce ou encore le nombre de locaux à usage commerciaux.

Mr Dacheux demande à ce que soit communiqué le coût de la modification du PLU (3700 euros) et rappelle qu'il y aura enquête d'utilité publique.

Mr DUPIN rappelle le désaccord de son équipe quant à l'arrivée d'une petite surface commerciale qui risque de nuire au commerce dit de proximité et demande une suspension de séance pour permettre aux commerçants présents de s'exprimer.

Reprise de la séance :

4) Extension du restaurant Communal. Compte rendu de la commission ayant reçu les architectes

Exposé des 3 projets :

Projet de Mme Labrosse

Projet de Mme Pascale

Projet de M Rivollier

Les trois architectes ont respecté le cahier des charges, deux projets ont retenu l'attention de la commission, à savoir les projets de Mme Pascale et de M Rivollier.

Le conseil décide de suivre l'avis de la commission et retient donc deux projets.

Mr Bacconin rappelle que les budgets de la commune sont limités et demande qu'une étude chiffrée soit présentée. N'étant pas tenu de prendre une décision ce jour, le conseil décide de prendre position une fois reçu cette étude.

A l'occasion de la réalisation du restaurant, il est possible de bénéficier d'une subvention au titre du CTD 89 à hauteur de 40 % ou d'une subvention du conseil général à hauteur de 25% qui risque d'être abaissé de 5%.

#### 5.1) Cotisation à l'association RN7/RN82

M. le Maire demande à ce que la commune verse une cotisation de 80 euros à l'association pour la défense sécuritaire sur la route entre Côtne sur Loire et Balbigny

M. Galichet regrette que rien ne soit fait en faveur du développement du TGV sur cet axe

Vote d'approbation :	Pour	21
	Contre	2
	Abstention	0

#### 5.2) Convention entre la commune et la société Villeneuve pour voirie de lotissement

Réintégration de la voirie du lotissement à la commune (deux voies de 10 mètres de large sur 40 mètres linéaire, lotissement Les Mésanges) après lecture de la convention, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Concernant le lotissement de M. Dumas, la demande de réintégration des voies n'a pas encore été faite à la mairie.

Informations diverses :

- Mme KYRIEL a demandé à être reçu à la mairie le 15 décembre à 20h30 pour une explication sur la nouvelle voie partant du carrefour Balbigny/route de Violay/route de Pouilly.
- M. Pardon informe le conseil du remplacement de 5 arbres (érables) sur la place de la Libération.
- Le comité des fêtes, suite à la soirée théâtre, a fait un don de 700 € au CCAS.
- Une réunion est prévue avec les associations sportives le 15 janvier à 19h30.

- Concernant le défibrillateur, réunion avec les présidents des associations le 22 janvier à 20h.
- M.Pays demande si l'on pourra se débarrasser des cuves de stockage situées sur le terrain de Ludovic Roland, terrain pour lequel la mairie fait jouer son droit de préemption. M.Le Maire indique que la question n'a pas été abordée à ce jour mais confirme la nécessité de le gérer au plus vite.
- Mme Bosco indique que Famille Rurale veut réaliser sur notre commune un relais famille.
- M.Dacheux demande où nous en sommes concernant le stade de foot. D'après le DGS, nous sommes en attente des plans de canalisations gaz de GRDF, dès l'obtention de ceux ci, les équipes techniques interviendront pour implanter les poteaux d'éclairage et réaliser les tranchées.
- Mme Dufour rappelle que le lampadaire au carrefour de la Goutte Rouge et de la Signière n'est toujours pas réparé. Il est d'autre part demandé à la commission technique de se pencher sur la sécurité de cette intersection (vitesse trop élevée).
- M.Le Maire énonce les dates des 5 prochains conseils municipaux :

- le lundi 25 janvier 2010
- le lundi 22 février 2010
- le mardi 30 mars 2010
- le lundi 10 mai 2010
- le lundi 21 juin 2010

Dernière information :

Il sera nécessaire de constituer avec la SEDL, un comité de pilotage concernant la ZAC ( 8 membres du conseil municipal) ; la première réunion d'information avec le conseil municipal est prévue pour le 15 février 2010 à 20h30.

Fin de la séance : 00h05.

*Signature des membres présents*

## DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2009

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter quelques modifications aux différents budgets 2009 (commune, CCAS et Zone de Chanlat) selon les tableaux exposés ci-dessous.

### CCAS 2009

Investissements – dépenses		
<i>comptes</i>		
2315 (acquisition)	+	3 740.00
204 (subvention)	-	3 740.00
Fonctionnement – dépenses		
<i>Comptes</i>		
6232 (repas et colis)	+	1 300.00
Fonctionnement – recettes		
<i>Comptes</i>		
7788 (produits excep.)	+	1 300.00

### Commune 2009 (M14)

Investissements - dépenses		
<i>comptes</i>		
2031/146 (PLU)	+	4 895.00
2313/084 (Bâtiments)	+	55 000.00
2315/124 (voirie)	+	15 000.00
16875/140 (SIEL)	-	2 001.00
2315/140 (SIEL)	+	1 001.00
2131/149 (13 rue paul bert)	-	30 000.00
2313/149	+	30 000.00
20415/142 (rue 8 mai)	+	28 138.00
2111/OFI (EPORA)	+	92 247.00
Investissements - recettes		
<i>comptes</i>		
2313/124	-	7 000.00
1323/142	-	14 540.00
1327/144 (crèche-médiathèque)	+	54 349.00
1328/156 (stade)	-	7 000.00
272/OFI (titres)	+	76 224.00
024 / OFI (terrains chanlat)	+	92 247.00
Fonctionnement - dépenses		
<i>comptes</i>		
61522	-	16 700.00
7398	+	2 130.00
65738 (SIEL)	+	14 360.00
673	+	850.00
Fonctionnement - recettes		
<i>comptes</i>		
764	+	640.00

### Budget annexe Zone de Chanlat 2009 (M14)

Fonctionnement - dépenses		
<i>Comptes</i>		
6015 (achat terrain à commune)	+	2 246.65
605 (travaux)	-	2 246.65

Suite à l'exposé des comptes, le conseil municipal approuve la présente décision modificative telle que présentée.

## DECISION MODIFICATIVE TECHNIQUE 2009

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter quelques modifications techniques au budget 2009 de la commune selon le tableau exposé ci-dessous :

Fonctionnement :

D 675 / 042	+ 144 914.09	(92246.65+52667.44)
R 776 / 042	+ 45 917.44	
R 775	+ 98 996.65	

Investissement :

D 192 / 040	+ 45 917.44	
R 2111 / 040	+ 92 246.65	
R 024 / OFI	- 98 996.65	(92246.65+6750.00)
R 21571 / 040	+ 52 667.44	

Suite à l'exposé des comptes, le conseil municipal approuve la présente décision modificative technique.

## COTISATION 2009 A L'ASSOCIATION RN7/RN82

M. le Maire propose que la commune verse une cotisation de 80 euros à l'association pour la défense sécuritaire sur la route entre Côtne-sur-Loire et Balbigny.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte de verser cette participation de 80 € au titre de l'année 2009 à l'association RN7/RN82. Les sommes seront tirées de la réserve de subvention du budget 2009.

## MODIFICATION DU PLU

Le conseil municipal prend connaissance du projet de modification N°1 au PLU, ainsi que du règlement de la zone 1AUc tels qu'ils ont été élaborés par la commission « Urbanisme » avec l'aide du bureau « Réalités ». Ces documents ainsi arrêtés seront transmis pour avis aux services et aux administrations associés préalablement à leur mise à l'enquête.

## CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE VILLENEUVE POUR VOIRIE DE LOTISSEMENT

M. le Maire expose un projet de convention entre la commune et la Sté VILLENEUVE concernant l'intégration de la voirie du lotissement dans le domaine public communal après achèvement complet des aménagements (deux voies de 10 mètres de large sur 40 mètres linéaire au lotissement « Les Mésanges »)

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de ce projet de convention et en avoir délibéré, décide son adoption à l'unanimité et charge M. le Maire de donner à cette délibération la suite qu'elle comporte.